



Élections

CC OPA



Le
16 mai
2006

Votez CFDT

**De vraies
raisons**

**de voter
CFDT !**



La CFDT revendique :

**La suppression de
tous les quotas**

**Des crédits de
promotions
pour respecter
l'organigramme
fonctionnel et les
décisions prises
en CCOPA**

**Une prime
d'ancienneté de
1% par an sur
l'ensemble
de la carrière**

**La poursuite de la
forfaitisation du
régime indemnitaire**

**La même garantie
que les fonction-
naires en cas de
maladie ou
d'accident du
travail.**



Les élections du 16 mai 2006 vont vous permettre d'élire vos représentants aux Commissions Consultatives des Ouvriers des Parcs et Ateliers. Ces commissions locales donnent un avis sur tout ce qui concerne votre carrière. En votant pour la CFDT, vous exprimerez votre préférence pour une organisation syndicale, ses revendications, ses actions, son écoute. La particularité de la CFDT est d'être présente dans toutes les catégories de personnel : OPA, Exploitation, Technique, Administratif.

Notre syndicalisme est confédéré et donc interprofessionnel. Cela permet d'avoir une démarche globale, plus cohérente, d'organiser la solidarité entre les salariés et d'agir à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de combattre le CPE et la précarité, ou de défendre l'emploi dans la Fonction Publique, la CFDT est souvent à l'initiative.

À l'Équipement, nous savons que l'action des personnels est indispensable pour obtenir des avancées. Les actions de la CFDT durant ces trois dernières années, même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de ceux attendus, auront permis quelques progrès : prime d'expérience de 3 %, déroulement de carrière au choix pour les chefs d'équipe à réceptionnaire, visiteur technique, responsable de travaux, coup de chapeau à maître compagnon pour tous, quota unique de 35 %, passage au choix des techniciens 1 au niveau 2, revalorisation de la prime de métier de 104 euros, reconnaissance de travaux insalubres permettant un départ à 55 ans sur les aérodromes à 20000 mouvements annuels, prise en compte de l'ancienneté acquise en qualité de maître-compagnon pour accéder à spécialiste B sans passer par spécialiste A etc.

En signant un accord sur le social en janvier 2006, la CFDT a obtenu des avancées sur l'aide à la garde d'enfants, au logement et à la restauration. La question salariale reste bien sûr posée. La CFDT revendique une amélioration du pouvoir d'achat, il n'y a plus d'accord salarial depuis 1998 et les mesures arrachées en 2005, grâce à une mobilisation des agents, ne compensent pas la perte évaluée à 5 % entre 2000 et 2004.

Le devenir des personnels et de nos services est plus que jamais posé, au regard des réorganisations en cours, des transferts et de l'accélération des suppressions d'emplois. C'est pourquoi la CFDT revendique des garanties collectives et individuelles pour les OPA, comme pour l'ensemble des personnels, notamment sur l'emploi, les revenus et la garantie d'un service public de qualité.

En votant pour la CFDT, le 16 mai, nous serons plus forts pour agir sur vos carrières, votre régime indemnitaire, vos salaires et l'avenir de l'ensemble des OPA.

**Le Secrétaire Général de l'UFE-CFDT
Daniel Métrich**

Pour les retraites, la CFDT revendique :

Un taux de remplacement réel d'au moins 75% pour les salaires n et de 100 % pour les bas salaires

Une indexation des retraites qui permette aux retraités de bénéficier de la croissance

La prise en compte de la pénibilité des métiers d'OPA pour un départ à la retraite à 55 ans

Avenir des parcs :

**pour la CFDT,
il faut défendre
les statuts des
personnels !**

Pour la CFDT, la partition du Parc et l'éclatement du statut des ouvriers ne sont pas les meilleurs choix, ni pour assurer un service public routier efficace, ni pour permettre le maintien du statut des OPA. Aussi, l'UFE-CFDT estime qu'il conviendrait de rechercher les moyens juridiques de conserver un Parc unique dans les départements et de mutualiser ses moyens entre les différentes collectivités pour assurer un service public permanent à l'utilisateur. Au sein de ce Parc, l'État doit conserver des droits pour répondre aux exigences de sécurité et de cohérence de l'exploitation dont la loi lui confie la responsabilité.

La proposition centrale du rapport "Courtial" est de transférer par la loi les Parcs aux départements. Pendant une période transitoire de 5 ans au plus, les Parcs pourront continuer à travailler pour l'État par conventionnement avec le département (conventionnement inversé par rapport à ce qui se fait aujourd'hui). Toutefois, la possibilité du partage de quelques Parcs selon les besoins des DIR (moins de 1 000 OPA sur l'ensemble du réseau national) n'est pas écartée. Cette dernière hypothèse signifie la fin de l'unicité de cet outil qui, par la mutualisation des moyens, permettrait à moindre coût pour l'État, les Départements, et les communes de bénéficier d'un service public de qualité que personne d'ailleurs ne conteste.

Notre statut et nos retraites sont également en danger. La première proposition du rapport Courtial est la création d'un statut de non titulaire départemental qui reprendrait en termes semblables (après toilettage) les éléments qui composent notre "quasi statut" sur les modes de recrutement, d'avancement, de retraite, discipline, licenciement, etc...

Nous considérons que cette proposition de statut de non titulaire départemental n'offre pas les mêmes garanties qu'un statut d'ouvrier d'État avec un mode de gestion nationale, en matière notamment de maintien de l'emploi, de rémunérations, de régime de retraite. De plus les départements ont déjà annoncé qu'ils ne recruteraient pas sur ce "statut".

Une fois les Parcs transférés aux départements, chaque collectivité assurera la gestion de ses personnels comme elle l'entend.

À supposer que la rémunération principale soit garantie, il en serait tout autrement des primes, métiers, emplois etc. De plus, rien n'interdirait les suppressions d'emploi qui conduiraient aux licenciements puisqu'un statut de non titulaire OPA départemental ne permettrait pas à ces agents d'avoir les priorités de réemploi dont bénéficient les fonctionnaires territoriaux en cas de suppression de poste.



Nous exigeons qu'une telle garantie d'emploi soit donnée aux OPA et inscrite dans la loi comme pour les fonctionnaires.

La CFDT a été la seule organisation syndicale à faire des propositions concrètes, à savoir un élargissement du statut actuel à la Fonction Publique Territoriale pour en faire un véritable statut commun des ouvriers des parcs et ateliers des fonctions publiques État et Territoriale.

Ce statut national commun permettrait la mobilité et le retour à l'État en cas de suppression de poste. Cette solution éviterait la scission entre ceux qui resteraient à l'État et les autres tout en évitant la mise en extinction du statut.

Retenue par le rapport "Courtial", cette proposition de la CFDT pour un statut commun des OPA entre la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique de l'État est d'ailleurs évoquée par le ministre dans la lettre qu'il nous a adressée le 16 mars 2006. C'est un point marqué par la CFDT !

Nous exigeons également que l'État (qui impose le transfert) donne des garanties collectives sur les métiers, l'emploi, les rémunérations et maintienne les situations individuelles.

Avec la CFDT, préservons notre avenir, notre statut, nos retraites !

Pour un syndicalisme d'action et de propositions :

LE 16 MAI VOTEZ CFDT.

**La CFDT agit, y compris en
intersyndicale :**

**Grève des OPA les 1^{er} avril 2004
et 16 novembre 2004.**

**Action OPA les 21 et 28 juin
2005 pour la défense des Parcs
et du statut de tous les OPA.**

ires moyens et

bénéficier des

un départ en



Pour des garanties collectives et individuelles, votez CFDT !

La CFDT revendique :

Un rattrapage du pouvoir d'achat équivalent à 130 euros pour tous les OPA

Un montant de prime au minimum équivalent à 3 mois de salaire moyen du grade avec dans un premier temps la prime de rendement portée à 16%

La question du devenir des OPA, des personnels et de nos services est plus que jamais posée, au regard des réorganisations en cours, des transferts de personnels et de l'accélération des suppressions d'emplois à l'Équipement.

Pour éviter l'éclatement de nos services (et seule sur ces positions depuis de très nombreuses années), l'UFE CFDT avait proposé la mise en place d'un service multi-collectivités au service de toutes les collectivités, État, Départements, Communes.



Aujourd'hui, ne nous y trompons pas, les réformes vont s'appliquer. La loi du 13 août 2004 prévoit le transfert total des services et des personnels en charge des compétences routières départementales, les décrets organisant les transferts des routes nationales d'intérêt local sont publiés au Journal Officiel du 6 décembre 2005 et les préfets ont eu pour instruction de publier les arrêtés de transfert des routes

nationales avant le 30 décembre 2005. Les Parcs suivront...

De nombreuses inquiétudes persistent dans le cas d'un transfert total ou partiel au département, sur l'emploi des agents, leur statut, leur rémunération, leur carrière, leur retraite, leurs conditions de vie personnelle et familiale, de travail, leurs droits sociaux, etc. C'est pourquoi la CFDT revendique, depuis septembre 2004, un cadrage national pour donner des garanties fortes aux personnels sur les mesures d'accompagnement de l'ensemble des réformes et réorganisations ainsi qu'un statut commun État, Département, pour que le corps des OPA ne disparaisse pas.

Voter CFDT,

c'est voter pour des candidats qui défendent TOUS les agents syndiqués ou non, à partir de critères objectifs, parce que c'est l'ensemble des OPA qu'ils défendent, sans clientélisme !

Voter CFDT,

c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale parmi les plus représentatives et qui siègent dans les CAP nationales et au CTPM !



Voter CFDT,

c'est voter pour une organisation confédérée qui défend les intérêts de tous les salariés, du public comme du privé !

Voter CFDT,

c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action !

Voter CFDT,

c'est voter pour une organisation syndicale qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Équipement !

UFE-CFDT - 30, passage de l'Arche
92055 La Défense CEDEX

☎ 01 40 81 24 00

✉ cfdt.syndicat@i-carre.net
<http://www.ufe-cfdt.org>

Votez CFDT, le 16 Mai 2006 !